

(1)

(N^o 121.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1855.

Transferts entre divers articles du Budget de la Guerre pour
l'exercice 1854.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Il résulte du rapport fait au nom de la section centrale, sur le Budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1854, présenté à la Chambre des Représentants dans la séance du 8 décembre 1853, que dès cette époque l'insuffisance des crédits pour les articles *pain* et *fourrages en nature* était déjà reconnue : en effet, quelques sections ayant posé la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'augmenter ces allocations, vu le prix des céréales et des fourrages, le Gouvernement a répondu que les allocations portées au Budget ordinaire ne pourraient suffire, et qu'il proposait, en conséquence, par amendement, d'augmenter l'art. 22, *pain*, d'une somme de 400,000 francs, et l'art. 23, *fourrages en nature*, de 500,000 francs; qu'au moyen de ces suppléments, le Ministre de la Guerre pourrait assurer le service au moins jusqu'au mois de novembre 1854, et si alors il était reconnu que les allocations étaient insuffisantes, il demanderait les crédits supplémentaires qui seraient nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice.

Bien que le renchérissement des céréales et des fourrages ait continué pendant l'année 1854, il a cependant été possible d'assurer, jusqu'en décembre dernier, les services en question avec les crédits alloués au Budget; mais aujourd'hui ces crédits sont entièrement épuisés, et le Gouvernement se voit dans la nécessité de demander des suppléments d'allocation s'élevant à 98,000 francs pour l'art. 22, *pain*, et à 96,000 francs pour l'art. 23, *fourrages en nature*, ensemble 194,000 francs destinés à payer les dépenses qui restent à liquider à charge de l'exercice 1854.

D'un autre côté, quelques articles du même Budget offrent des excédants de crédit suffisants pour couvrir les paiements dont il s'agit.

J'ai en conséquence l'honneur de soumettre à la Chambre des Représentants, par ordre du Roi, un projet de loi ayant pour objet d'opérer des transferts entre certains articles du Budget de la Guerre de l'exercice 1854, pour une somme de 194,000 francs.

Veillez, Messieurs, en considération de l'urgence, faire de ce projet de loi l'objet de vos prochaines délibérations.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de Notre Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé temporairement du Département des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé temporairement du Département des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les sommes indiquées ci-après, et qui resteront sans emploi à certains articles du Budget de la Guerre, pour l'exercice 1854,

SAVOIR :

Art. 6, <i>Traitement de l'état-major général.</i>	fr. 41,000	»
» 7, <i>id. des provinces et des places.</i>	25,000	»
» 9, <i>id. du service de santé des hôpitaux</i>	9,000	»
» 10, <i>Nourriture et habillement des malades.</i>	25,000	»
» 16, <i>Traitement et solde des compagnies d'administration</i>	50,000	»
» 24, <i>Casernement des hommes</i>	57,000	»
» 30, <i>Traitements divers et honoraires</i>	4,000	»
» 31, <i>Frais de représentation.</i>	1,750	»
» 34, <i>Traitement et solde de la gendarmerie.</i>	5,250	»
<hr/>		
ensemble la somme de cent quatre-vingt-quatorze mille francs, ci. fr.	194,000	»
<hr/>		

sont transférées aux articles suivants du Budget du même exercice,

SAVOIR :

Art. 22, <i>Pain</i>	fr. 98,000	»
» 23, <i>Fourrages en nature.</i>	96,000	»
<hr/>		
TOTAL ÉGAL. fr.	194,000	»
<hr/>		

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Laeken, le 12 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

ANOUL.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.